



**BULLETIN D'INSCRIPTION
ANNEE SCOLAIRE
2016 - 2017**

Vous souhaitez inscrire votre enfant à:

**LA MATERNELLE (enfants de 3 à 4 ans)
Préparation à l'école enfantine**

2 x 2 heures par semaine = **CHF 160.—par mois**

Pour les habitants de Cottens, merci de bien vouloir compléter la page 4.

Merci de noter toutes vos disponibilités*

Lundi et jeudi de 9h15 à 11h15

ou

Mardi et vendredi de 9h15 à 11h15

* Nous essayons, dans la mesure du possible, de respecter la préférence des familles. Veuillez toutefois noter qu'en fonction du nombre d'inscriptions et de leur répartition, nous pouvons être amenés à déplacer votre enfant de groupe. Si tel devait être le cas, nous vous en informerons dans les plus brefs délais.

COTISATION ANNUELLE

Il est obligatoire de faire partie de l'Association Catimini pour inscrire un ou plusieurs enfants à « Catimini ». La cotisation annuelle est de CHF 30.—par famille.

MODE DE PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours. Les 10 mois d'écolage sont facturés en 5 fois pour les périodes suivantes :

- 2 mois (septembre – octobre)
- 2 mois (novembre – décembre)
- 2 mois (janvier – février)
- 2 mois (mars – avril)
- 2 mois (mai – juin)

DELAIS D'INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. L'inscription sera confirmée par le Comité durant le courant du mois de mai 2016 et deviendra définitive dès ce moment-là. En cas de départ d'un élève en cours d'année, le montant perçu ou à recevoir pour la période concernée (soit 2 mois) reste acquis à l'Association Catimini.

Nous souhaitons ouvrir les portes de « Catimini » à tous les enfants. Les parents intéressés mais en difficultés financières peuvent s'adresser au Comité qui traitera leur demande de manière confidentielle.

Les montants payés pour la fréquentation de notre structure d'accueil sont déductibles du revenu imposable (réductions sociales, code 6.21).



Tarifs pour les habitants de Cottens Année scolaire 2016 - 2017

Frais d'écolage

Quatre tarifs sont proposés. Ils sont basés sur le revenu annuel brut du ménage.
(Code 1.11 de la déclaration d'impôt).

Le tarif de base correspond à la catégorie D, soit CHF 130.—par mois.

Pour bénéficier des tarifs inférieurs (A à C), les parents devront requérir une attestation au bureau communal.

Catégorie D : pour les revenus annuels brut supérieurs à CHF 85'000.—
2 x 2 heures par semaine = CHF 130.—par mois

Catégorie C : pour les revenus annuels brut de CHF 60'000.—à CHF 84'999.—
2 x 2 heures par semaine = CHF 115.—par mois

Catégorie B : pour les revenus annuels brut de CHF 45'000.—à CHF 59'999.—
2 x 2 heures par semaine = CHF 100.—par mois

Catégorie A : pour les revenus annuels brut jusqu'à CHF 44'999.—
2 x 2 heures par semaine = CHF 80.—par mois



FICHE A REMPLIR POUR LES HABITANTS DE COTTENS (UNIQUEMENT POUR LA MATERNELLE)

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom du représentant légal : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA _____ Commune : _____

Selon les tarifs proposés pour les écolages, la facture sera calculée selon le barème suivant :

Catégorie (selon code 1.11 de la déclaration d'impôt)

A Revenu brut jusqu'à CHF 44'99.—	B Revenu brut de CHF 45'000.—à 59'999.—	C Revenu brut de CHF 60'000.—à CHF 84'999.—	D Revenu brut dès CHF 85'000.—
Sceau communal exigé	Sceau communal exigé	Sceau communal exigé	

Nous vous rendons attentifs que le sceau communal est exigé pour les cases A – B et C. Si votre revenu est inférieur à CHF 85'000.—mais que le sceau communal n'est pas présent dans la case correspondant à votre revenu, nous vous facturerons les frais d'écolage en plein tarif.

Date : _____ Signature : _____